

Rapport de diagnostic

Mercurol-Veaunes, Drôme, Auvergne-Rhône-Alpes

Allée du Millésime

Code opération
22 13 820

sous la direction de

Eric Néré

Code INSEE
26 179

Arrêté de prescription
2020-587

Code Inrap
D 134155

Inrap Auvergne-Rhône-Alpes

Août 2020

Mercurol-Veaunes, Drôme, Auvergne-Rhône-Alpes

Allée du Millésime

sous la direction de

Eric Néré

Code opération
22 13 820

Code INSEE
26 179

Arrêté de prescription
2020-587

Code Inrap
D134155

Inrap Auvergne-Rhône-Alpes

12, rue Louis Maggiorini, 69675 Bron

Tél. 04 72 12 90 00, auvergne-rhone-alpes@inrap.fr

Août 2020

Sommaire

I. Données administratives, techniques et scientifiques

7	Fiche signalétique
8	Mots-clefs des thésaurus
9	Intervenants
10	Notice scientifique
11	Tableau récapitulatif des résultats
	Fiche d'état du site
15	Arrêté de prescription
19	Projet de diagnostic
22	Approbation du projet de diagnostic
23	Arrêté de désignation

II. Résultats

27	1. Introduction
	1.1. Circonstances de l'opération
	1.1.1. Projet d'aménagement
	1.1.2. L'intervention archéologique
	1.2. Etat des connaissances avant l'opération
	1.2.1. Le cadre géographique
28	1.2.2. Contexte archéologique et historique
	1.2.3. Contexte géologique et physiographique
30	2. Analyse des sondages
	2.1. Observations par sondage
	2.1.1. Surface des sondages
	2.1.2. Descriptif des sondages
32	3. Conclusion
33	Bibliographie
34	Table des illustrations

III . Inventaires techniques

43	Table des inventaires réglementaires
44	Inventaire des entités archéologiques
	Inventaire des documents graphiques
	Inventaire des photographies numériques
	Inventaire de la documentation informatique



**I. Données
administratives,
techniques et
scientifiques**

Fiche signalétique

Localisation

Région
Auvergne–Rhône-Alpes

Département
Drôme (26)

Commune
Mercurol-Veunes

Adresse ou lieu-dit
Allée du Millésime

Codes

code INSEE
26 179

Code opération Patriarche
22 13 820

Système de coordonnées planimétriques et altimétriques de référence (IGN 69)

Système RGF93 CC46
x : 847148.370
y : 6442060.955
z : 121,423 m NGF

Références cadastrales

Commune
Mercurol-Veunes

Année
2020

Section(s)
ZM

Parcelle(s)
463

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

/

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
n° 2020-587 du 8/06/2020

Numéro de l'arrêté de désignation
du responsable
n° 2020-765 du 16/07/2020

Numéro Inrap de l'opération
D 134155

Propriétaires du terrain

ARCHE Agglo
9 Rue des Condamines
07300 Mauves

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Nature de l'aménagement

Réalisation d'un hôtel-restaurant
et bureaux

Opérateur d'archéologie

Inrap Auvergne-Rhône-Alpes

Responsable scientifique de l'opération

Eric Néré

Organisme de rattachement

Inrap Auvergne–Rhône-Alpes
12, rue Louis Maggiorini
69675 Bron Cedex

Dates d'intervention sur le terrain

du 08/01/2013 au 10/01/2013

Surface totale du projet d'aménagement

5852 m²

Surface diagnostiquée

587 m²

Pourcentage diagnostiqué

10 %

Lieu de dépôt temporaire du matériel archéologique

Inrap, direction régionale
Auvergne–Rhône-Alpes, Bron

Financement

Redevance

Informations sur la composition du rapport

Nombre de volume (s)
1

Nombre de figures
6

Nombre de pages

Nombre d'annexe (s)
/

Mots-clefs des thésaurus

Chronologie

- Paléolithique**
- inférieur
 - moyen
 - supérieur
 - Mésolithique et Epipaléolithique
- Néolithique**
- ancien
 - moyen
 - final
 - récent
 - Chalcolithique
- Protohistoire**
- Âge du Bronze**
- ancien
 - moyen
 - final
- Âge du Fer**
- Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
- République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale**
- haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Époque contemporaine**
- Ère industrielle
 - Non daté

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Fossé
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- Habitat (torchis)
- Autre ()

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription
- Mouture
- Prélèvement
- Autre ()

Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration
- Autre

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques
Christophe Gilabert, SRA	Ingénieur en charge du dossier
Magali Rolland, Inrap	Directrice adjointe scientifique et technique
Eric Néré, Inrap	Responsable d'opération

Intervenants administratifs

Prénom Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques
Karim Gernigon, DRAC	Chef du service régional de l'archéologie
Marie-Agnès Gaidon-Bunuel, DRAC	Conservatrice régionale adjointe
Philippe Julhes, Inrap	Directeur interrégional
Sonia Blond-Butlen, Inrap	Secrétaire générale

Équipe de fouille

Prénom Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération	Nbre de jours
Eric Néré, Inrap	Chargé d'opération et de recherche	Responsable d'opération	2
Jean-Marc Lurol, Inrap	Chargé d'opération et de recherche	Travaux de terrain	2
Michaël Ocadiz, Inrap	Assistant d'étude et d'opération	Topographie	1

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération	Nbre de jours
Eric Néré, Inrap	Chargé d'opération et de recherche	Responsable d'opération	6
Michaël Ocadiz, Inrap	Assistant d'étude et d'opération	Topographie	1
Eric Rouger, Inrap	Chargé d'opération et de recherche	PAO	1

Intervenants techniques

Prénom Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Christian Cochard, Inrap	Assistante technique	Logistique du chantier
Entreprise Beaussire	Terrassements mécaniques	décapage
Loc'Ardèche	Infrastructures de chantier	

Notice scientifique

Auteur : Eric Néré (Inrap)
Numéro d'OPD (opération préventive de diagnostic) : 22 13 820
Responsable d'opération : Eric Néré (Inrap)
Nature de l'opération : OPD du 21 au 22 juillet 2020

Couverture géographique : Auvergne-Rhône-Alpes > Drôme > Mercuriol-Veaunes
Code INSEE de la commune : 179
Mots clés du thésaurus : /
Chronologie : /
Peuples et cités :
Keywords :

Titre : Mercuriol-Veaunes
Sous-titre : Allée du Millésime

Le diagnostic réalisé en juillet 2020 à Mercuriol sur une superficie d'environ 5800 m², a été effectué dans une parcelle destinée à la construction d'un hôtel et de bureaux. Il a nécessité l'ouverture de 4 tranchées, permettant d'explorer 10 % de la surface accessible.

Les Unités Stratigraphiques relevées se composent de différents niveaux d'alluvions. Dans tous les niveaux, des fragments de tuiles de taille centimétriques très roulés ont été découverts. Les tranchées testées, jusqu'à près de 3 m de profondeur, ne permettent de détecter aucune occupation humaine. Le sol naturel en place n'a pas été atteint. À 175 m du site, à partir des coupes géologiques décrites sur Infoterre, on constate la successions de sables et de graves mêlées d'argiles grises naturelles antérieures à l'influence des alluvions, à partir d'une profondeur de 19 m.

Illustration :
Légende :
Crédits :

Bibliographie :

Gaillard, 2011 : Gaillard C. *Mercuriol, (Drôme), Les Lots*, Rapport de diagnostic. Bron : Inrap ARA, 2011.

Tableau récapitulatif des résultats

Chronologie	Structures	Mobilier	Interprétation
/	/	/	/

Fiche d'état du site

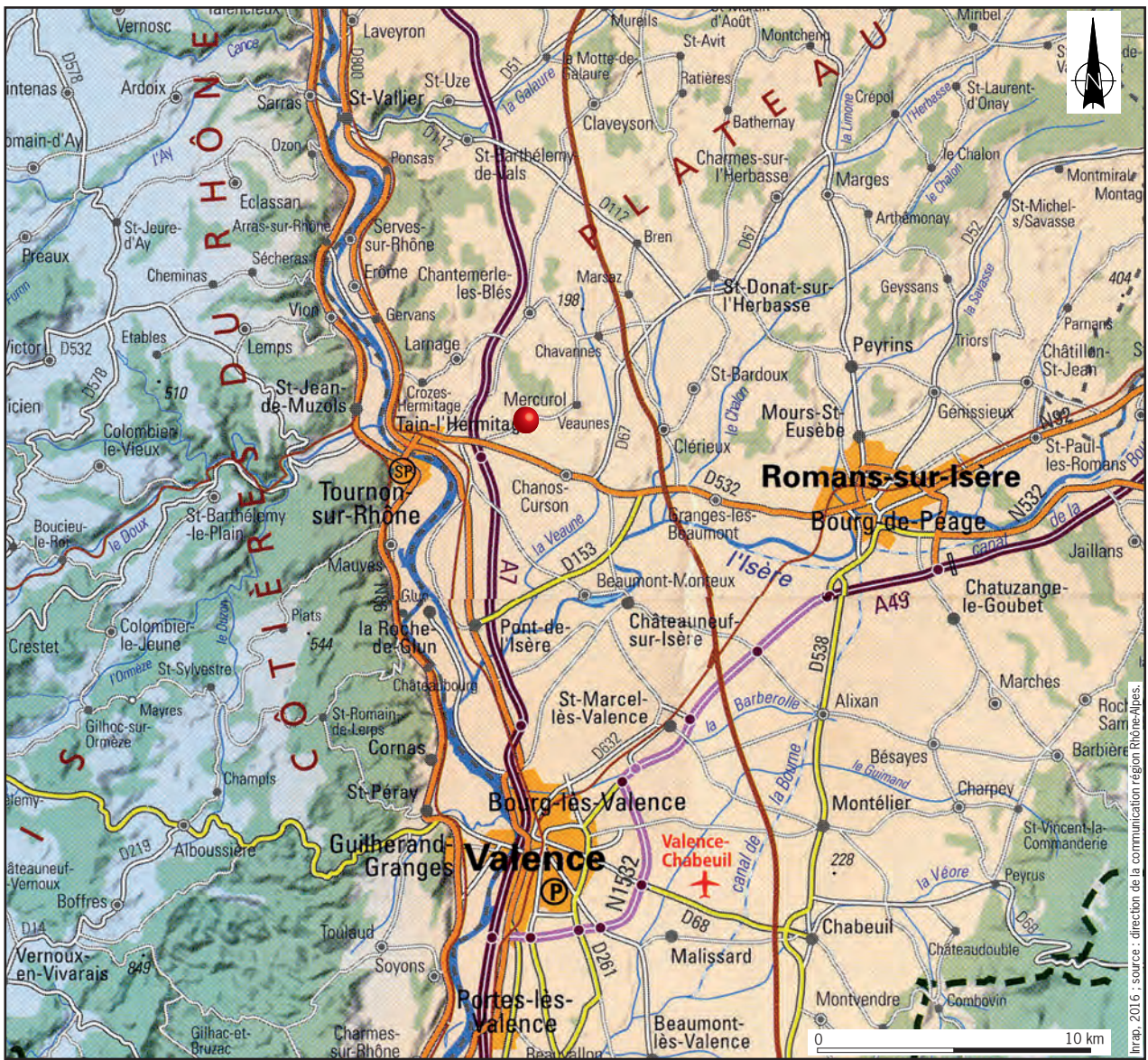
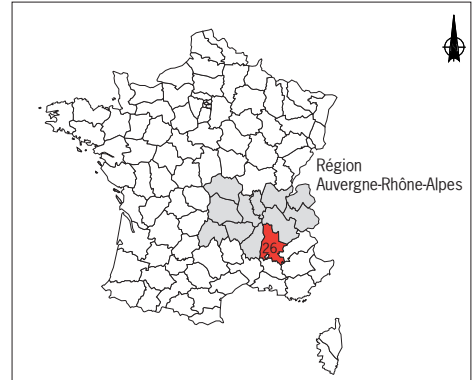
La commune de Mercurol se trouve au cœur de la vallée du Rhône, en rive gauche du fleuve, à côté de la ville de Tain l'Hermitage, sur une terrasse au-dessus du fleuve. L'emprise du diagnostic offre un relief plat, avec des cotes de surface oscillant entre 121,40 et 121,84 m NGF.

Les quelques indices archéologiques identifiés sont dans un état de conservation plus que mauvais. Ils s'ouvrent sous les niveaux de terre végétale et sont présents dans toutes les couches que nous avons découvertes jusqu'à 3 m de profondeur.

Les sondages ont été ouverts avec un godet lisse de 3 m de large. Nous avons choisi la technique de la tranchée continue qui nous apparaît plus adaptée à la découverte des données préhistoriques et protohistoriques rurales.

La parcelle est petite et rectangulaire, plate et sans obstacle, cette technique est donc plus facile. En moyenne les tranchées font 2 à 2,20 m de profondeur. Un seul sondage profond a été ouvert (fig. 4) en tranchée 4. La dangerosité des niveaux instables de galets et l'absence totale de structures archéologiques constatées, ni même d'indices probants nous ont conduits à ne pas multiplier l'expérience.

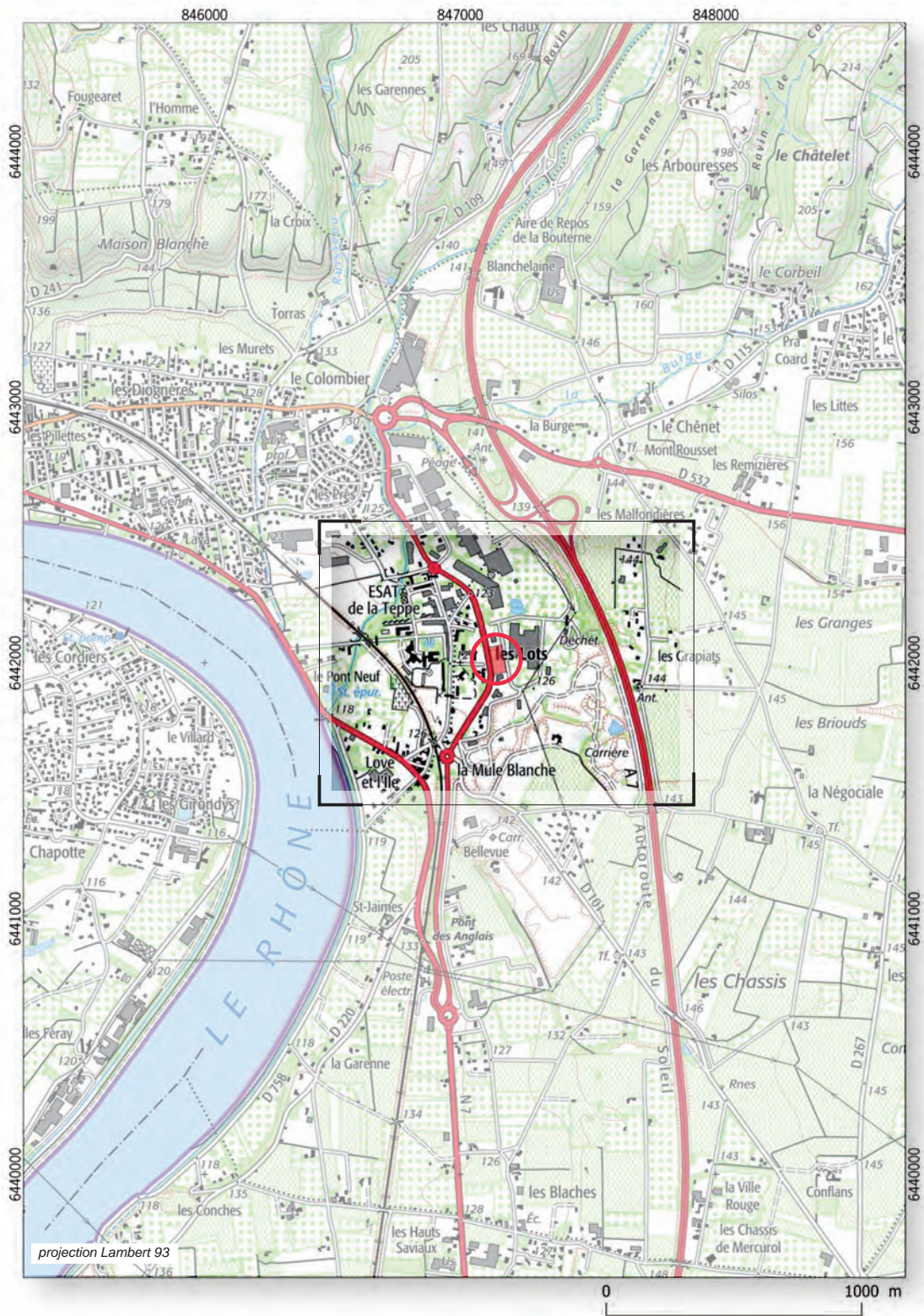
Au terme de cette opération, les tranchées ont été rebouchées et la terre végétale remplacée en sommet du comblement.



● localisation du diagnostic

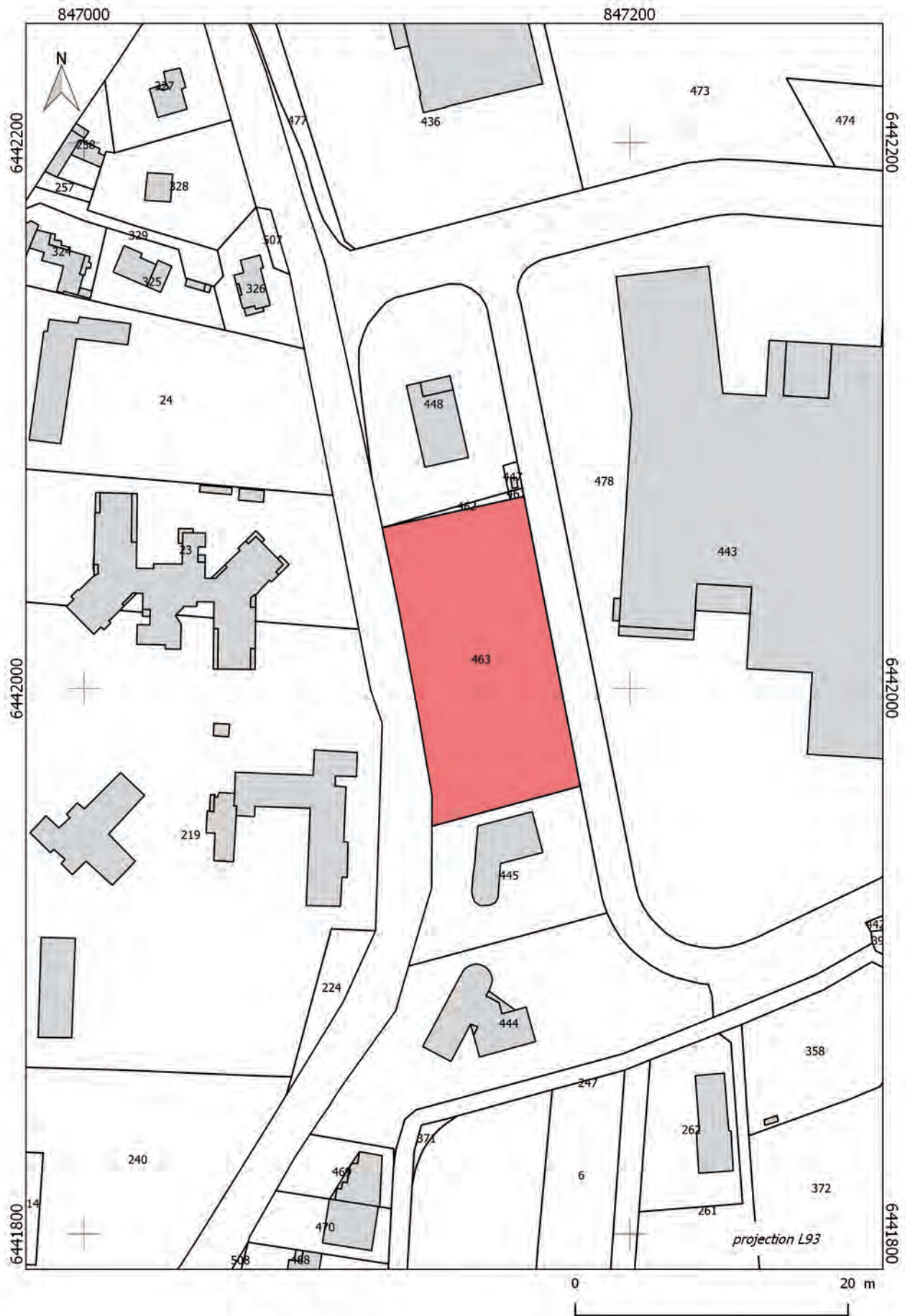
Localisation de l'opération sur la carte régionale au 1/250 000

source : Conseil Régional ; DAO M. Poole, Inrap



Localisation de l'opération sur la carte IGN au 1/25 000

source : Service WMS Geoportail, ©IGN - SIG/DAO : E. Rouger, Inrap



Localisation de l'opération sur le cadastre actuel au 1/2000

source : cadastre.data.gouv.fr - SIG/DAO : E. Rouger, Inrap

Arrêté de prescription



PREFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Arrêté n° 2020-587 Du 8 juin 2020
portant prescription et attribution d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-39 du 6 février 2020, portant délégation de signature à Monsieur François MARIE, chargé de l'intérim des fonctions de directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'attributions générales ;

Vu l'arrêté 2020-03 du 2 mars 2020, du Directeur Régional des Affaires Culturelles par intérim de la région Auvergne-Rhône-Alpes, portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

Considérant qu'en raison de leur nature (construction de bâtiments), et de leur localisation les travaux envisagés, sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique : notamment la présence de la Via Agrippa et de vestiges d'époque moderne et notamment une inhumation, à proximité du secteur du projet ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

Considérant que l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) est le seul opérateur habilité à réaliser un diagnostic sur le territoire concerné par le projet d'aménagement susvisé.

ARRÊTE

Article 1 - Une opération de diagnostic archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet « Réalisation d'un hôtel, restaurant et bureaux », sis en :

RÉGION : AUVERGNE-RHONE-ALPES

• DEPARTEMENT : DROME

COMMUNE : MERCUROL-VEAUNES

Lieu-dit ou adresse : Allée du Millésime

Cadastre : Année : 2020, Section : ZM, Parcelle(s) : 463

Réalisé par :

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 5 852 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 - La réalisation de l'opération de diagnostic prescrite par le présent arrêté est attribuée à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Article 3 - L'opérateur ainsi désigné soumettra un projet d'intervention élaboré sur la base des objectifs scientifiques et des principes méthodologiques définis par le présent arrêté

Article 4 - Objectifs scientifiques

L'opération de diagnostic archéologique permettra de vérifier la présence ou l'absence de vestiges archéologiques. Elle devra rendre compte de la nature, de l'étendue, de la chronologie et du degré de conservation des éventuels vestiges.

Cette opération devra également permettre d'évaluer l'impact des travaux sur les vestiges éventuellement en place, de rendre compte de leur nature, de leur nombre, de leur étendue, de leur chronologie et de leur degré de conservation, afin de réunir les arguments justifiant une opération de fouille préventive éventuelle.

Il importera également de décrire les dynamiques sédimentaires ayant pu favoriser, ou non, la conservation de vestiges ou de niveaux archéologiques.

Article 5 - Principes méthodologiques

Après une rapide prospection, le diagnostic sera ensuite à réaliser sur l'ensemble de la surface de l'emprise par le biais de tranchées réalisées à l'aide d'un engin mécanique et selon une trame appropriée notamment à la topographie des terrains, sous le contrôle d'une équipe d'archéologues. Des fenêtres plus larges et / ou une augmentation ponctuelle de la trame des tranchées seront également mises en œuvre à intervalle régulier afin de détecter la présence éventuelle de vestiges faiblement structurés. Ces sondages (ouverture de l'ordre de 10%) devront autant que possible éviter les orientations du parcellaire actuel.

Le Service Régional de l'Archéologie devra être tenu au courant du démarrage du chantier, ainsi que des découvertes significatives. L'abandon de certains secteurs en raison de contraintes trop fortes (proximité de la voirie, accès impossible, ...) devra obligatoirement faire l'objet d'une concertation entre le responsable scientifique de l'opération de diagnostic et l'agent du Service Régional de l'Archéologie en charge du dossier, avant d'être entériné par le Conservateur régional de l'Archéologie.

Les sondages, comme les fenêtres complémentaires, seront replacés sur un plan général et devront faire l'objet de relevés comportant les altitudes des ouvertures et des fonds de fouilles, ainsi que des coupes stratigraphiques (avec côtes altimétriques). Il importera en particulier de réaliser un plan des sondages portant indication du nivellement du terrain actuel et de l'altimétrie d'apparition des vestiges. Les sondages mécaniques pourront être complétés par des carottages afin de repérer les niveaux archéologiques les plus profonds.

Des sondages manuels ou mécaniques (pour les aménagements de très grandes dimensions) seront réalisés au sein des structures rencontrées dans des proportions représentatives et a minima pour chaque type de structures. Les structures en creux feront l'objet de coupes stratigraphiques transversales et débordantes. Les vestiges feront l'objet de relevés (dessins, photographies) et devront être replacés sur le plan général.

Que des vestiges soient découverts ou non il importera de décrire les formations superficielles, et le substrat, et en particulier les dynamiques sédimentaires ayant pu favoriser, ou non, la conservation de vestiges ou de niveaux archéologiques. Il importera également de tenter d'éclaircir les connaissances sur ces dynamiques dans l'environnement proche du terrain d'étude. À cette fin, le responsable d'opération devra impérativement prendre l'attache d'un géo-archéologue.

Le site sera replacé dans son contexte topographique, archéologique, historique et géographique (cadastres anciens notamment).

Afin de permettre une meilleure coordination entre aménageur, opérateur, et services de l'État, des plans

topographiques, avec indication des sondages et des structures archéologiques, seront fournis sous forme numérique, et géoréférencés (format SHP, DXF ou DWG), dès la fin de la phase de terrain de l'opération de diagnostic.

Article 6 - Responsable scientifique

Le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes : Archéologue antiquisant.

Article 7 - le Directeur régional des affaires culturelles par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

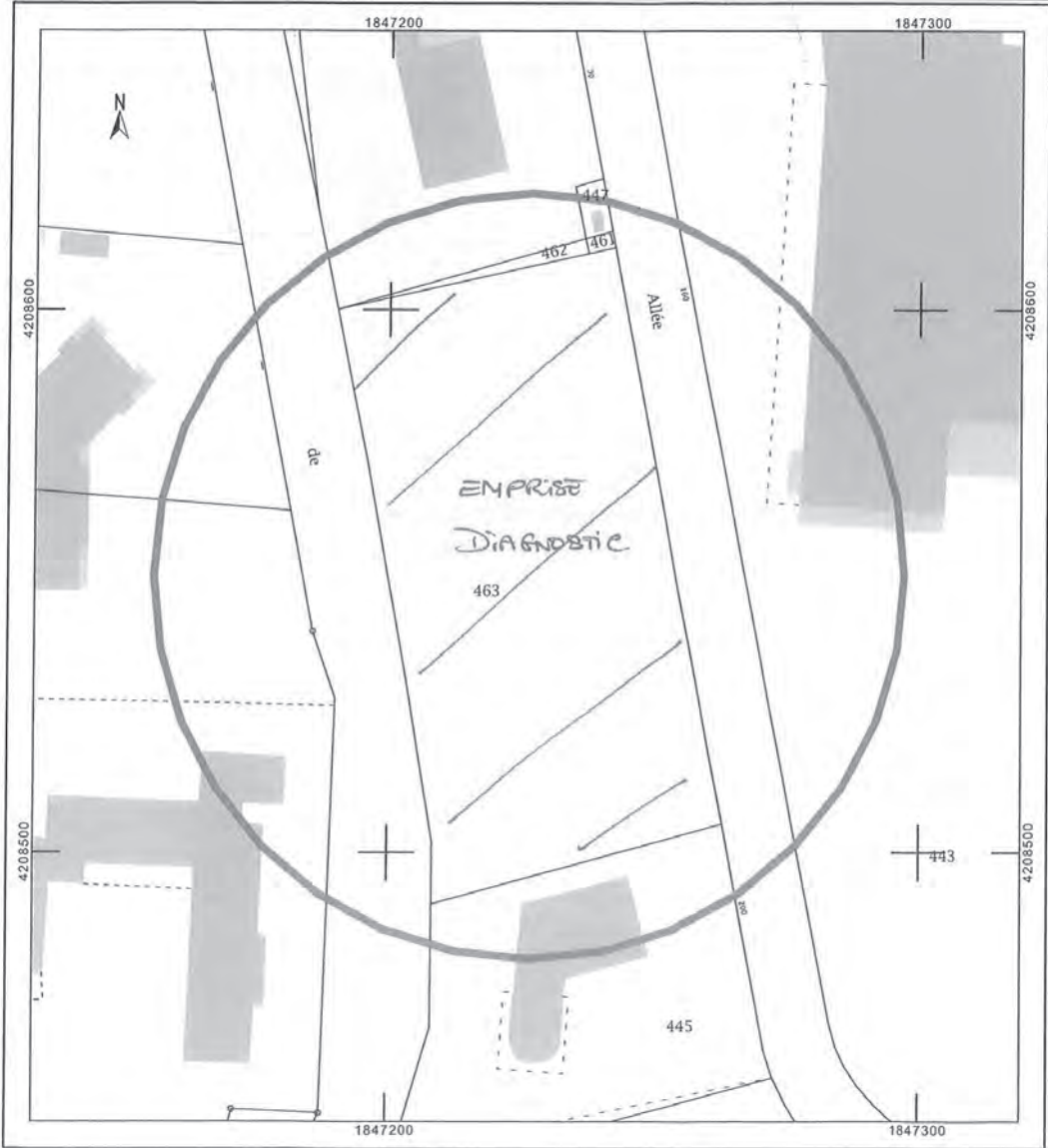
Fait à Lyon, le 8 juin 2020

Pour le préfet de région, par délégation, le directeur régional
des affaires culturelles par intérim
et par subdélégation,
La Conservatrice régionale adjointe de l'archéologie



Marie-Agnès Gaidon-BUNUEL

<p>Département : DROME</p> <p>Commune : MERCURIOL-VEUNES</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>PLAN DE SITUATION</p> <p>Vu pour être annexé à l'arrêté n° 2020-587 Le, 08-06-20</p> 	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des Impôts foncier suivant : la Drome 15 avenue de Romans 26021 26021 VALENCE CEDEX tél. 04-75-79-50-16 - fax 04-75-79-51-11 cdf.drome@dgifp.finances.gouv.fr</p> <p>Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr</p>
--	--	---



Projet de diagnostic



FICHE DE PROJET DE DIAGNOSTIC

Réf. Projet : D134155

1. IDENTIFICATION :

COMMUNE : Mercurol-Veunes
 SITE : Réalisation d'un hôtel, restaurant et bureaux
 DEPT. : 26
 REF. CADASTRALES : ZM 463
 MAITRE D'OUVRAGE : Linkcity Sud-Est
 SURFACE A DIAGNOSTIQUER : 5852m²
 TYPE D'OPERATION : diagnostic rural
 Date réception prescription : 15 juin 2020
 Date du projet : 09 juillet 2020
 TYPE D'AMENAGEUR : divers (privé)
 TYPOLOGIE DE L'AMENAGEMENT : autres (hôtel-restaurant)

2. PROBLEMATIQUE SCIENTIFIQUE

Présence/absence et caractérisation de vestiges toute période.

3. CONTRAINTES TECHNIQUES

Si nécessaire, le fauchage/débroussaillage ou la tonte à ras des parcelles concernées avec évacuation des déchets végétaux devra être réalisé en amont par le MO (les herbes ne doivent pas dépasser 0,2m de hauteur au moment de l'intervention archéologique).

L'Inrap pourra enlever le merlon fermant l'accès du bateau sur trottoir et le remettra en place en fin d'opération.

Puits perdu en place dans l'emprise.

4. METHODES ET TECHNIQUES ENVISAGEES

Une vingtaine de tranchées de 20m² à l'aide d'une pelle 20T godet lisse >2m de large pendant 2 jours (hors rebouchage).

5. VOLUME DES MOYENS PREVUS

Préparation : 1 responsable d'opération (RO) 1 jour

Terrain

Encadrement : 1 RO (polyvalent) 2 jours

Techniciens : 1 technicien 2 jours

Spécialistes : topographe 1 jour

Moyens particuliers : néant

Etude :

Encadrement : 1 RO 2 jours

Techniciens : 1 technicien (DAO) 1 jour + 1 technicien (inventaires) 0,5 jour + 1

technicien (mobillier) 0,5 jour + 1 technicien (PAO) 1 jour

Spécialistes : topographe 1 jour

Moyens particuliers : néant

Bilan des moyens

Moyens Humains (i/h)	RO	Tech.	Spéc.	Topo.	DAO	géom	Total
Préparation	1						1
Terrain	2	2		1			5
Rapport	2	1		1	2		6

INRAP - Direction inter régionale RHONE-ALPES/AUVERGNE - 12 rue Maggiorini 69675 Bron Cedex - Tél 04 72 12 90 00 - Fax 04 72 12 90 01

Siège social : 121 rue d'Alésia 75014 PARIS - Tél 01 40 08 80 00 - Fax 01 43 87 18 63 - N° SIRET 180 092 264 00019 - APE 732 Z

2

Total	5	3	2	2	12
-------	---	---	---	---	----

Moyens terrassement	Fouille
Pelle 20T	2

6. DELAIS DE REALISATION

Durée terrain : 2 jours ouvrés

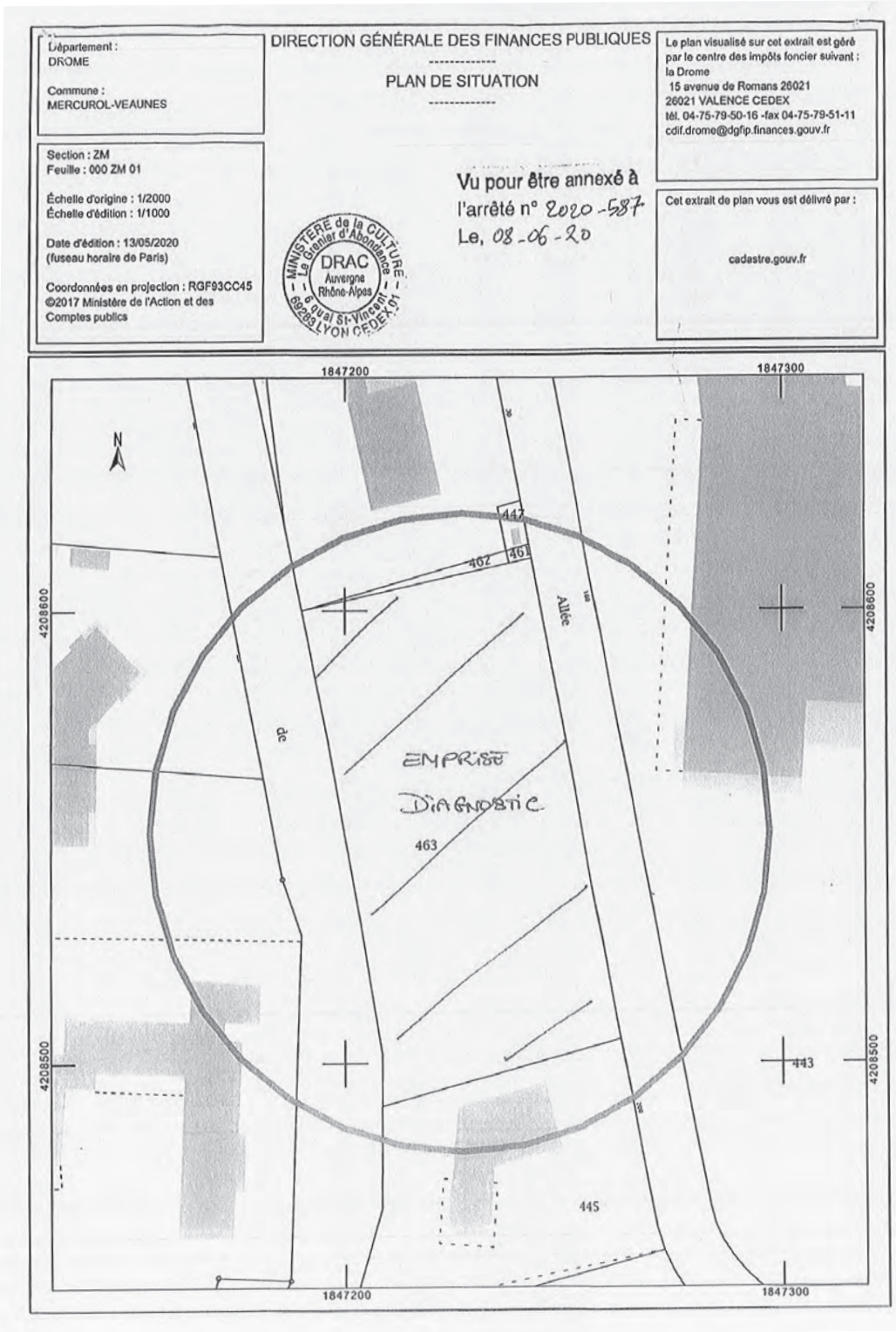
Durée étude : 2 jours ouvrés

Délai de rendu du rapport : selon convention

7. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Néant.

Plan des zones à sonder joint



Approbation du projet de diagnostic



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Le Préfet de région

à

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :
Christophe GILABERT

christophe.gilbert@culture.gouv.fr

Références : 2020/4650/HPB/MNT

INRAP - Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes
12 Rue Louis Maggiorini
69675 BRON CEDEX

Lyon, le

15 JUL 2020

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Réception et validation d'un projet d'intervention de diagnostic archéologique

Références :

Vous m'avez transmis le projet d'intervention détaillant la mise en œuvre du diagnostic d'archéologie préventive prescrit par l'arrêté du 8 juin 2020.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 10 juillet 2020.

Je vous informe que ce projet d'intervention est conforme à ma prescription.

En application de l'article R.523-30 du code du patrimoine, il vous revient désormais d'adresser à l'aménageur un projet de convention précisant les conditions de réalisation du diagnostic conformément à l'article R.523-31 du même code.

Je vous rappelle également que vous devez me transmettre une copie de la convention dès sa signature et que vous êtes tenu de me faire connaître les dates de début et de fin du diagnostic au moins cinq jours ouvrables avant le début de l'opération.

Sur ce point, je vous invite, tout comme l'aménageur, à être attentif au respect des délais fixés par l'article L.523-7 du code du patrimoine afin d'écartier tout risque de caducité de ma prescription.

Pour le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et par délégation,

Pour le directeur régional des affaires culturelles
et par subdélégation,

Le conservateur régional de l'archéologie

Karim GERNIGON

Arrêté de désignation



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Décision n° 2020/765 du 03 juillet 2020
portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite ;

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L.522-1 et R.522-1 ;

Vu l'arrêté n° 2020-166 du 30 juin 2020 du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes portant délégation de signature à Monsieur Marc DROUET, Directeur régional des affaires culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté n° 2020-04 du 2 juillet 2020, du Directeur Régional des Affaires Culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes, portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

Vu l'arrêté n° 2020-587 du 8 juin 2020 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive avec attribution immédiate ;

Vu le projet scientifique d'intervention de diagnostic présenté par INRAP - Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes, reçu le 10 juillet 2020, approuvé le 15 juillet 2020 ;

Vu la proposition de responsable scientifique d'opération présentée par INRAP - Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant que le responsable scientifique de l'opération proposé dispose de connaissances, références, qualifications et expériences lui permettant de garantir la qualité scientifique de l'opération archéologique et de prendre, dans le cadre de la mise en œuvre du projet scientifique d'intervention susvisé, les décisions relatives à la conduite scientifique de l'opération et à l'élaboration du rapport de diagnostic dont il dirigera la rédaction ;

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Eric NERE est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté du 8 juin 2020 susvisé. L'opération est enregistrée sous le code : 2213820

Article 2 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié

Fait à Lyon, le 03 juillet 2020

Pour le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et par délégation,
Pour le directeur régional des affaires culturelles
et par subdélégation,

Le conservateur régional de l'archéologie

Karim GERNIGON

II. **Résultats**

1. Introduction

1.1. Circonstances de l'opération

1.1.1. Projet d'aménagement

Ce projet se situe sur la commune de Mercurol-Veaunes, dans le nord du département de la Drôme (fig. 1). Il concerne la construction d'un Hôtel Restaurant et de bureaux. Le terrain se situe dans la ZAC des Lots, rue du Millésime.

1.1.2. L'intervention archéologique

Afin d'appréhender le potentiel archéologique de la parcelle concernée par les futurs travaux (ZM 463), une opération de diagnostic archéologique a été prescrite par le Service Régional de l'Archéologie le 8 juin 2020. Elle a été confiée à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (Inrap), qui est intervenu du 21 au 22 juillet 2020.

La prescription et le contrôle scientifique ont été assurés par le Service Régional de l'Archéologie de la région Rhône-Alpes, représenté par Christophe Gilabert. Le montage et le suivi de l'intervention ont été mis en œuvre par Magali Rolland, Directrice-adjointe Scientifique et Technique en charge du département de la Drôme.

1.2. Etat des connaissances avant l'opération

1.2.1. Le cadre géographique

La commune de Mercurol se trouve au cœur de la vallée du Rhône, au nord de Valence et à l'ouest de Romans-sur-Isère, l'opération se situant à quelques centaines de mètres de Tain l'Hermitage.

La plaine dans laquelle se place le projet, à l'ouest de l'autoroute A7, est marquée par de grands aménagements, correspondant essentiellement à des entreprises industrielles ou énergétiques. Les abords du projet se caractérisent donc par un réseau de communication important (entre A7 et RN7) et une industrialisation en perpétuelle croissance.

L'emprise du diagnostic se localise à un peu plus de deux kilomètres au sud-ouest du centre-village, au plus près de la commune de Tain l'Hermitage. Elle se caractérise par un terrain assez plan, essentiellement recouvert de plantes rudérales. Ces parcelles étaient vouées, jusqu'à une date assez récente, à la culture d'arbres fruitiers (fig. 6).

1.2.2. Contexte archéologique et historique

L'opération de diagnostic s'inscrit dans un contexte rural, mal documenté d'un point de vue archéologique (Gaillard, 2020).

Les vestiges les plus anciens remontent au Bronze final et concernent une épée de type Hemigkoken, fortuitement découverte dans le quartier de Meyssan.

Durant l'époque romaine, le secteur habité par les Allobroges est peu à peu intégré dans la *Provincia* et se dote d'une nouvelle capitale, Vienne. La voie d'Agrippa, aménagée vers la fin du I^{er} s. av. J.-C., traverse la partie méridionale de la commune. Son tracé, repris en partie par l'actuelle RD101, n'a pas laissé de véritables traces dans le paysage, si ce n'est une borne miliare en granit exhumée en 1796.

Certains indices permettent de supposer l'existence d'exploitations rurales remontant à l'Antiquité (Planchon *et al.* 2010) :

- à proximité de Conflans, des *tegulae* jonchent le sol près de la route départementale ;
- au nord de la commune, des restes de terre cuite architecturales ont été détectés au lieu-dit Saint-Pierre à l'occasion d'une prospection de surface ;
- aux Arbouesses, de la céramique antique et du haut Moyen Âge a été récoltée sur une surface de faible étendue ;
- au côteau des Pends, C. Boisse a mentionné une nécropole antique, que J. Tardieu n'a pas su retrouver.

Le cartulaire de Romans signale un *Castrum Merculiorum* dès 1064 (Cartulaire de Romans, 57). Vraisemblablement construit par les seigneurs de Mercuriol au moment de l'indépendance naissante du territoire, le château devait se composer d'une tour en bois défendue par des remparts de terre et des fossés, ou par une enceinte de bois, de moindre envergure. Par la suite, le château entre en possession de la baronnie de Clérier en fief, puis aux seigneurs de Claveyson, en sous-fief, jusqu'à ce que ces derniers possèdent une part du territoire. Les structures visibles, très lacunaires et remaniées, présentent de nombreuses caractéristiques qui tendent vers une reconstruction de l'ensemble au cours du XIII^e s. Au fil des siècles, ce château s'est transmis de générations en générations et a subi les aléas du temps (guerres de religions, révolution...) qui ont entraînés sa destruction.

Avant 1790, Mercuriol était une communauté de la subdélégation de Valence et du baillage de Saint-Marcellin, formant trois paroisses du diocèse de Vienne : Mercuriol, Saint-Clément et Saint-Pierre-de-Marnas. La paroisse de Mercuriol avait son église sous le vocable de Saint Anne (*Eclesie Sanetae Annee Mercuriolium* en 1521). Les paroisses de Sainte-Anne et de Saint-James-de-Mercuriol (mentionnée en 1640) et ses dîmes appartenaient au prieur de Saint-Bardoux.

Pendant l'époque moderne et contemporaine, le village de Mercuriol se développe assez peu comparé à la ville voisine de Tain-l'Hermitage. Il vit essentiellement de la culture des arbres fruitiers, qui constituent encore aujourd'hui une grande partie de son territoire.

1.2.3. Contexte géologique et physiographique

À l'échelle régionale, le secteur diagnostiqué s'insère dans l'unité géomorphologique de la Plaine de Valence, longtemps comprise comme un bassin d'effondrement, mais dont le caractère « plan » est plus lié au décaissement sédimentaire par les cours d'eau, depuis le Pliocène, plutôt qu'à la tectonique.

Malgré la simplicité du relief actuel de la plaine de Valence, dont les limites occidentales (Massif Central) et orientales (Vercors), coïncident avec celles du fossé tertiaire bas-dauphinois, une grande partie de la morphologie est due à l'érosion différentielle fluviale. Cette érosion a débuté à la fin du Miocène et s'est poursuivie au Quaternaire. Il a fallu le changement de cours du Rhône

(abandonnant la dépression de Saint-Péray à Charmes), puis les changements de cours de l'Isère au Riss (abandon de la Bièvre-Valloire) puis au Würm (abandon du couloir de Saint-Marcel), pour que s'élargisse soudain la zone de confluence et que la plaine de Valence acquiert sa simplicité morphologique (Mandier 1988). Puis, grâce au travail de sapement latéral et vertical, les accumulations fluvio-glaciaires se sont retrouvées étagées au fur et à mesure de l'encaissement des cours d'eau lors des périodes interglaciaires (formation de terrasses alluviales).

La plaine de Valence est ainsi marquée dans sa physionomie par une succession de terrasses alluviales constituant plusieurs replats étagés. Elles correspondent à différents stades glaciaires et s'échelonnent de 190 m pour la plus ancienne (Günz, terrasse d'Etoile) à 103 m pour la plus récente (fini-Würm voire Holocène, terrasse de la Motte). L'emprise se place sur une de ces terrasses, à 121 m NGF environ. Sur le plan hydrographique, la plaine de Valence est limitée au nord et au sud par deux grands cours d'eau, respectivement l'Isère et la Drôme, tandis que des rivières plus modestes, comme la Véore et ses affluents, sillonnent le centre.

À l'échelle locale, l'emprise diagnostiquée est située au nord de la plaine de Valence, au débouché du défilé de Tain l'Hermitage, en rive gauche du Rhône. Elle est implantée à la bordure de la terrasse Fya, à proximité du talus abrupt (environ 15 m) qui la sépare de la terrasse Fyd, la plus récente des terrasses würmiennes qui s'étend en contrebas.

Au sein de l'emprise, les altitudes de surface au moment de l'intervention évoluaient autour de 121 m NGF. Le relief est quasiment plat.

2. Analyse des sondages

2.1. Observations par sondage

2.1.1. Surface des sondages

N° sondage	Surface (m ²)
S1	107,65 m ²
S2	205,99 m ²
S3	123,16 m ²
S4	150,18 m ²
Total	586,98 m²

Les profondeurs des tranchées en NGF ainsi que les épaisseurs concernées sont décrites dans la présentation suivante des sondages. La localisation des Log se trouve en fig. 4, leurs dessins se trouvent en fig. n° 5 et 6.

2.1.2. Descriptif des sondages

Sondage 01

NGF sup. sommet log 1.3 : 121,55 m. Puissance stratigraphique 1,70 m.

Superficie 107,65 m²

Le sondage n°1 (Fig. n°1) se trouve au nord de l'opération. Les couches d'alluvions se succèdent sous la terre végétale jusqu'à plus de 1,70 m de profondeur sous la surface. De très petits fragments de céramique non tournée, sans doute protohistoriques anciens ont été vus dans l'US 3. Cependant, cette analyse doit être relativisée par le fait que depuis l'US 2 et dans tous les niveaux de l'opération, on retrouve également des fragments de tuiles très petits. Ces fragments de Terre Cuite Architecturale (TCA) sont en partie antique, un bord de *tegulae* très altéré a été reconnu. Les différents fragments de céramique, inidentifiables, n'ont pas été prélevés.

Sondage 02

NGF sup. sommet log 2.2 : 121,84 m. Puissance stratigraphique : 1,40 m.

Superficie 205,99 m²

Le sondage n°2 est perpendiculaire au premier, situé au sud-ouest de celui-ci. Les deux tranchées se ressemblent. On note cependant un niveau de galets supplémentaire (US6) qui se trouve entre les US 2 et 3. Ce niveau se développe en direction du sud et va devenir de plus en plus épais, montrant combien les niveaux d'alluvions ont marqué ce terrain. Une fois encore, on trouve de petits fragments de TCA dans l'US 6.

Sondage 03

NGF sup. sommet log 3.1 : 121,52 m. Puissance stratigraphique 1,30 m.

Superficie 123,16 m²

Le sondage n°3 est au sud de l'opération. Sur un peu plus de 2,00 m d'épaisseur, on trouve des successions de lits de galets que nous avons distingués en US 7 et 8. Les morceaux de tuiles sont présents sous formes de fragments centimétriques. Log 3.1 dessiné en fig. 3

Sondage 04

NGF sup. sommet log 4.1 : 121,68 m. Puissance stratigraphique 2,50 m.

Superficie 150,18 m²

Dernière tranchée effectuée, située à l'est de l'opération, un sondage plus profond a été effectué dans le centre et dessiné en log n° 4.1 (fig. 6). On retrouve les US 7 et 8 dans la partie haute puis dessous, les US 3 et 4. On peut supposer qu'une légère dépression a dû être présente dans la partie sud du diagnostic après la formation des US 3 et 4 ou bien que le lit d'un cours d'eau se trouvait dans cette direction. Ce lit a été comblé par les US 7 et 8, formées de gros galets et de successions de plus petits. On retrouve le même sable gris (US 4) au fond du sondage à presque 3 m de profondeur, toujours accompagné de micro-fragments de tuiles antiques.

3. Conclusion

Les quatre sondages ont permis d'échantillonner la parcelle à 10% (583 m²). Les unités stratigraphiques relevées se composent de différents niveaux d'alluvions. Un effet de pentes est détectable dans le sud de la parcelle avec des dépôts postérieurs d'alluvions composés de galets de différentes tailles déposés en lits.

Dans tous les niveaux, des fragments de tuiles de tailles centimétriques, très roulés, ont été découverts. Dans l'US 3, de petits fragments de céramique certainement protohistoriques ont été observés, mais leur taille et leur état ne permettent aucune analyse.

Dans les tranchées testées, jusqu'à près de 3 m de profondeur, aucune occupation humaine n'a été reconnue. Le sol naturel en place n'a pas non plus été atteint. Dans les analyses réalisées par le cabinet ERG Environnement, étude effectuée pour l'entreprise (aménageur de la parcelle), il semble que les niveaux d'alluvions puissent atteindre 19 m d'épaisseur voire plus. À 175 m du site, sur des coupes géologiques décrites sur Infoterre, on peut distinguer des successions de sables et de graves, avec les argiles grises naturelles, antérieures à l'influence des alluvions à partir de cette profondeur de 19 m.

Bibliographie

Gaillard, 2020

GAILLARD (C.) – *Mercurol, Les Lots* : rapport de diagnostic, 2020, Inrap Rhône-Alpes/Auvergne, Bron, 2011, 45 p.

Mandier 1988

MANDIER (P.) - *Le relief de la moyenne vallée du Rhône au Tertiaire et au Quaternaire : essai de synthèse paléogéographique*, documents du BRGM 151, 1 vol. texte 654 p., 1 vol. figures et bibliographie 232 p., 1 vol. dépliants et cartes.

Planchon et al., 2010

PLANCHON (J.), BOIS (M.), CONJARD-RETHORE (P.) - *La Drôme 26. Carte Archéologique de la Gaule*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Ministère de l'Education Nationale, Ministère de la Recherche, MCC, Maison des Sciences de l'Homme, 2010. 783 p., 1073 fig.

Table des illustrations

Figure 1 : localisation de l'opération sur la carte régionale au 1/250 000 (source : Conseil Régional)

Figure 2 : localisation de l'opération sur la carte IGN au 1/25 000 (source : Service WMS Geoportail, ©IGN - DAO/SIG : E. Rouger, Inrap)

Figure 3 : localisation de l'opération sur le cadastre actuel au 1/5000 (source : cadastre.data.gouv.fr - SIG/DAO : E. Rouger, Inrap)

Figure 4 : plan général (ech : 1/500), Topo : M. Ocadiz / INRAP, DAO : S. Cousseran-Néré / Inrap

Figure 5 : logs 1.2, 1.2, 1.3, 2.1 et 2.2 (DAO : S. Cousseran-Néré / Inrap)

Figure 6 : logs 3.1 et 4.1 (DAO : S. Cousseran-Néré / Inrap)

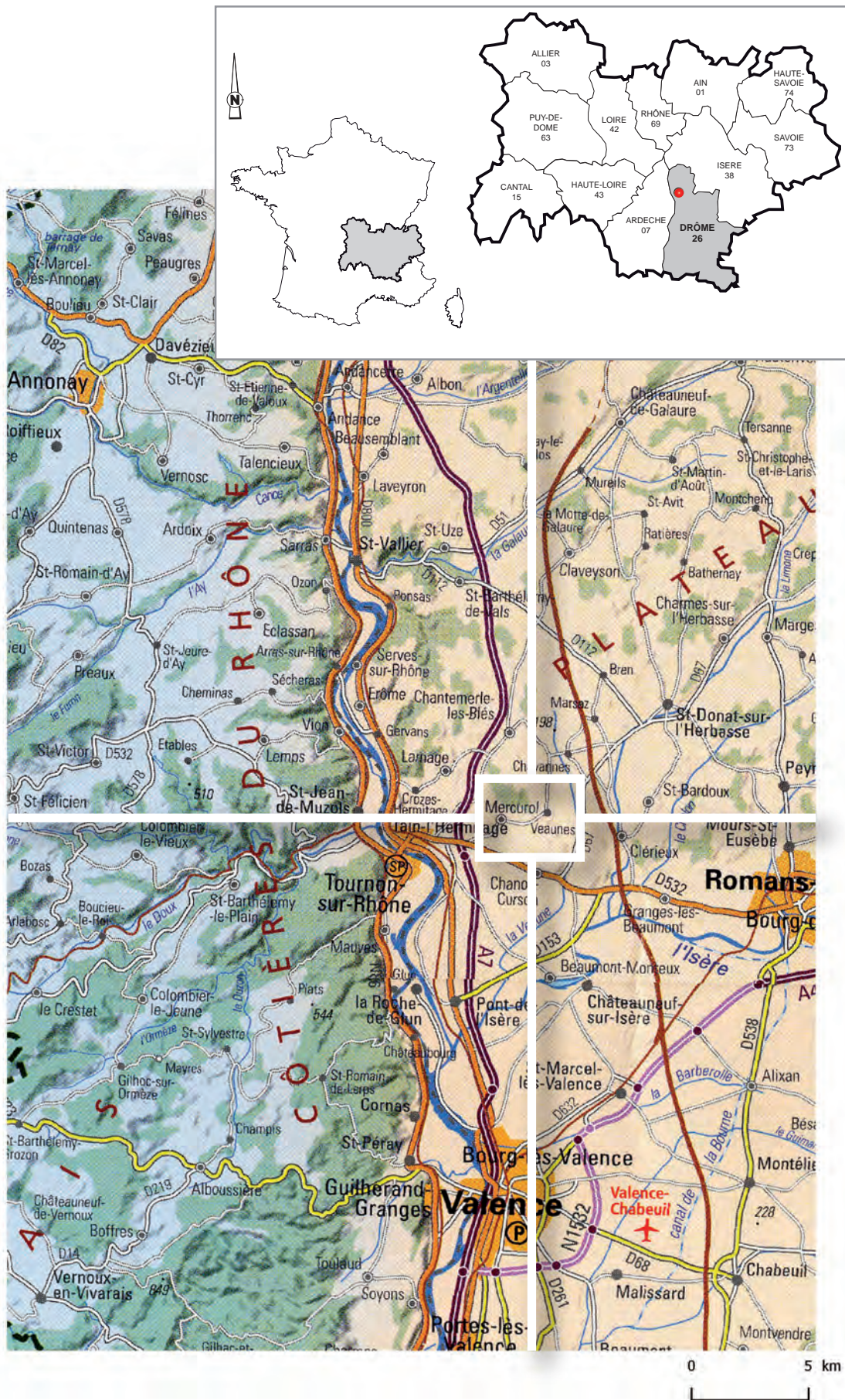


Fig. 1 : localisation de l'opération sur la carte régionale au 1/250 000

source : Conseil Régional

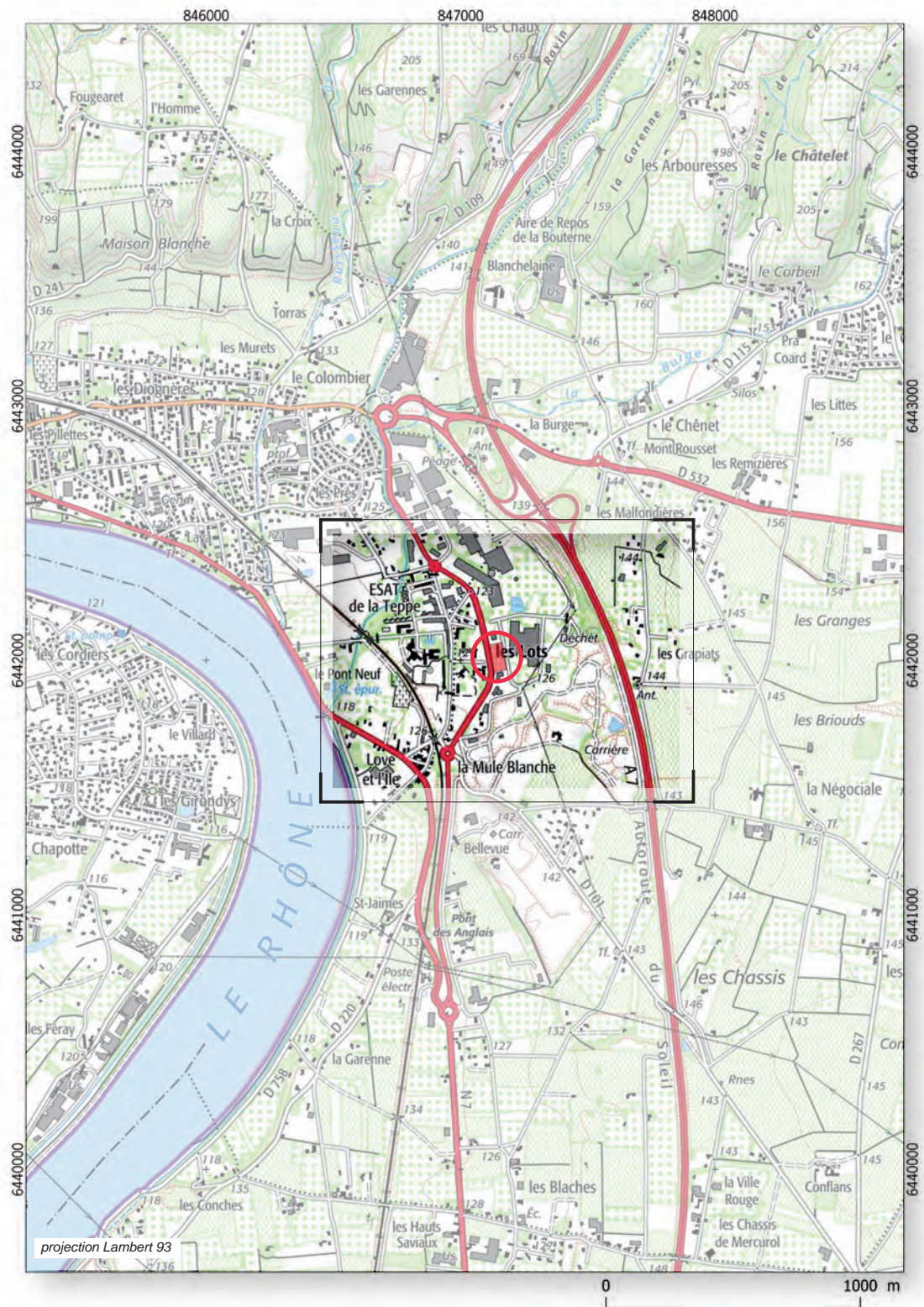


Fig. 2 : localisation de l'opération sur la carte IGN au 1/25 000

source : Service WMS Geoportail, ©IGN - DAO/SIG : E. Rouger, Inrap

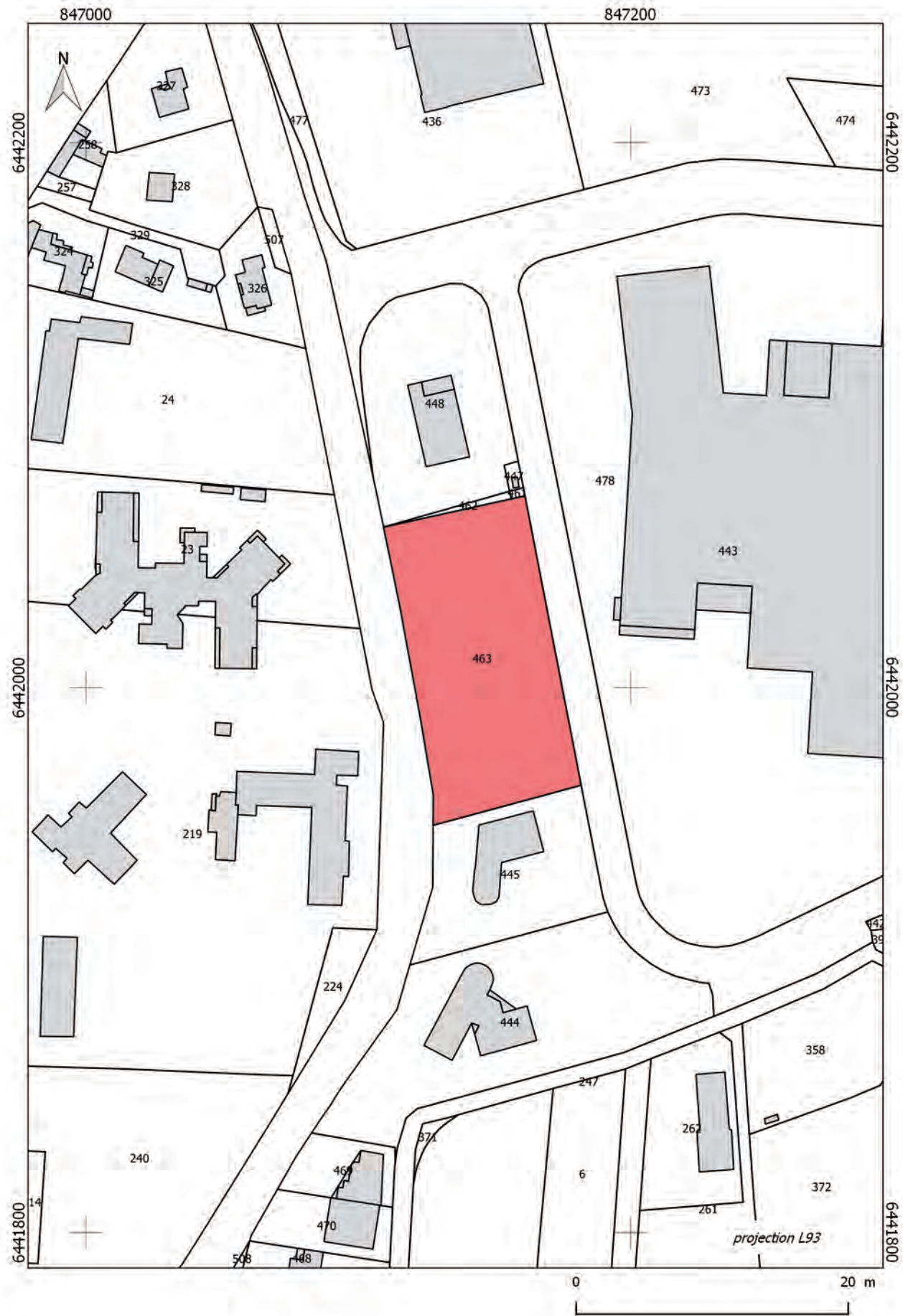


Fig. 3 : localisation de l'opération sur le cadastre actuel au 1/2000

source : cadastre.data.gouv.fr - SIG/DAO : E. Rouger, Inrap

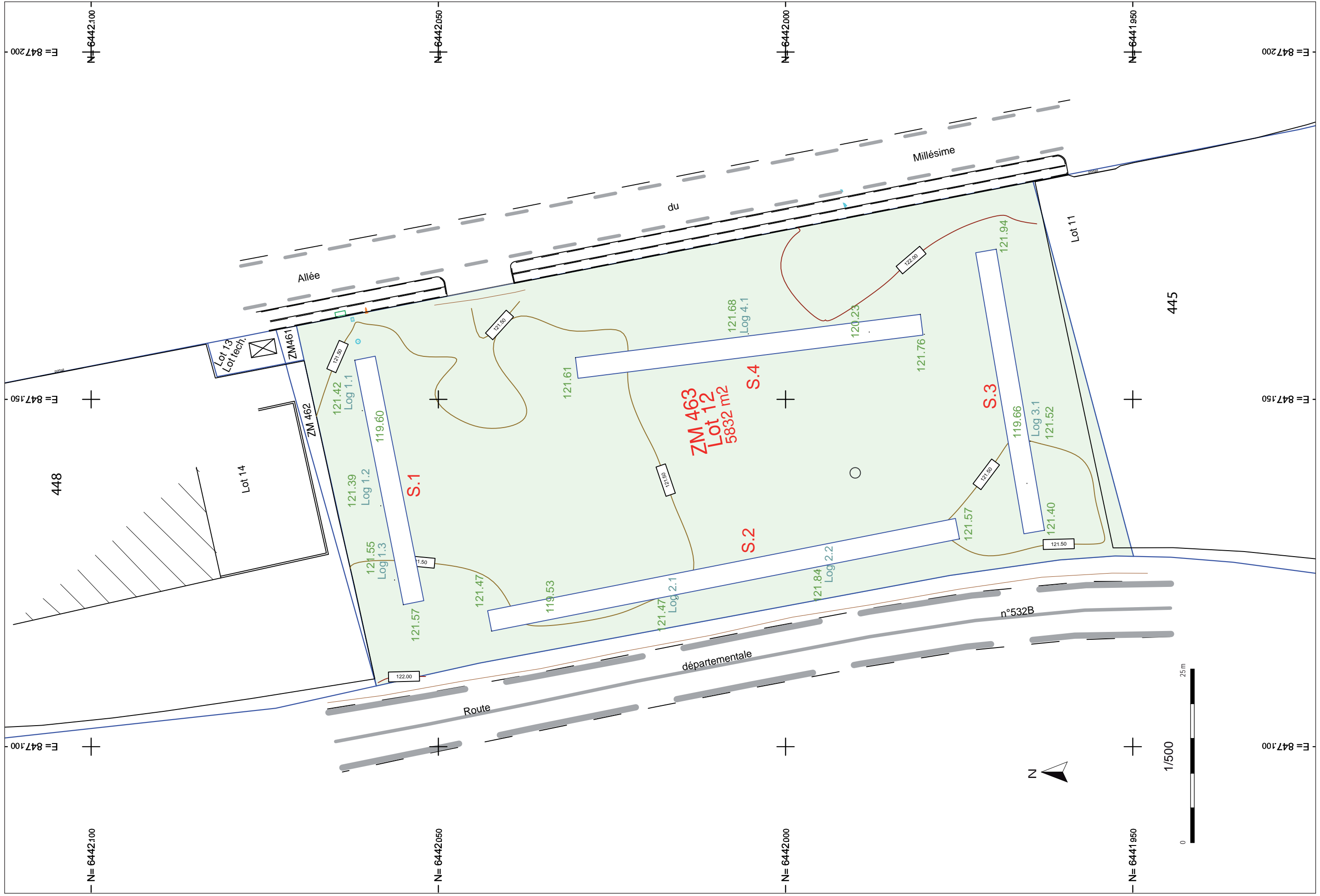


Fig. 4 : plan général (ech : 1/500),
 Topo : M. Ocadiz / INRAP, DAO : S. Cousseran-Néré / INRAP

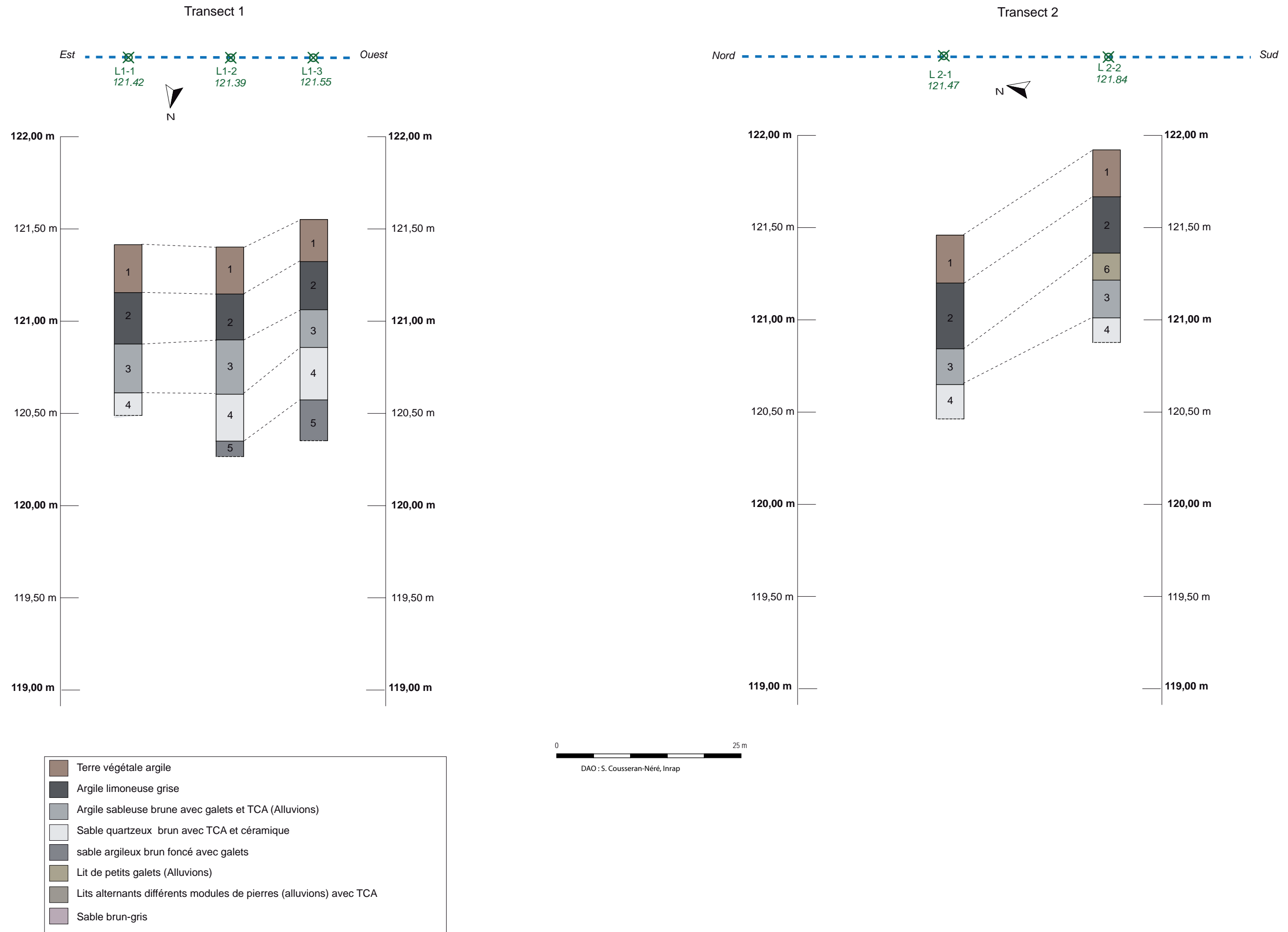


Fig. 5 : logs 1.2, 1.2, 1.3, 2.1 et 2.2 du diagnostic de Mercuriol, rue du Millésime

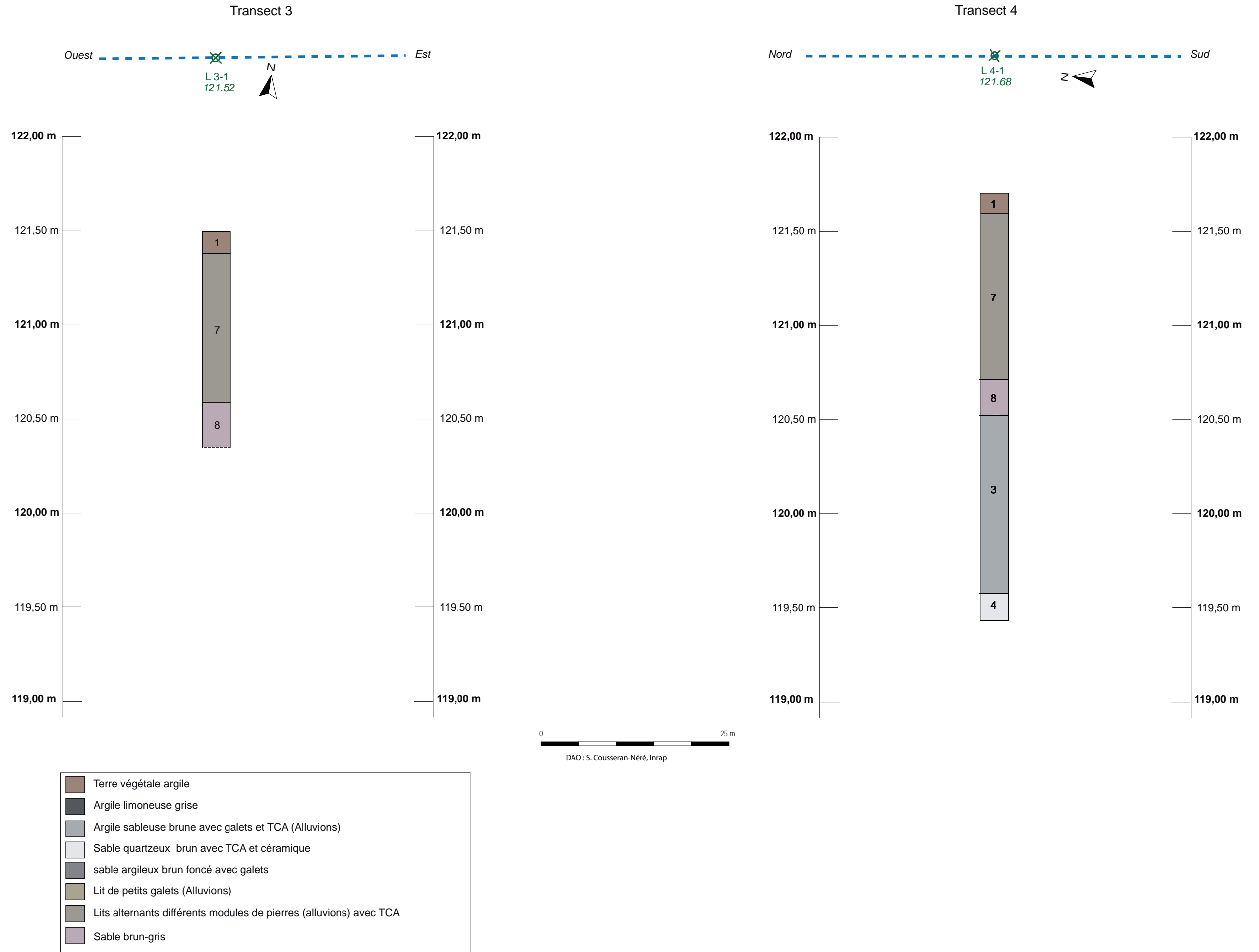


Fig. 6 : logs 3.1 et 4.1 du diagnostic de Mercuriol, rue du Millésime

DAO : S. Cousseran-Néré / Inrap

III. Inventaires réglementaires

Table des inventaires réglementaires

Inventaire des entités archéologiques	Présent ou absent
Inventaire des entités archéologiques	présent
Inventaire du mobilier	absent
Inventaire du matériel biologique	absent
Inventaire des prélèvements	absent
Inventaire des documents graphiques	présent
Inventaire des documents photographiques	présent
Inventaire de la documentation écrite	absent
Inventaire de la documentation informatique	présent

Inventaire des entités archéologiques

N° US	Sondages	Description	Sous	Sur
1	1, 2, 3 et 4	Terre végétale.		2 et 7
2	1 et 2	Argile limoneuse grise	1	3
3	1, 2 et 4	Argile sableuse brune avec galets et TCA (Alluvions)	2, 7 et 8	4 et 6
4	1, 2 et 4	Sable quartzeux brun avec TCA et céramique	3	
5	1	Sable argileux brun foncé avec galets	4	
6	2	Lit de petits galets (Alluvions)	2	3
7	3 et 4	Lits alternants différents modules de pierres (alluvions) avec TCA	1	3 et 8
8	3 et 4	Sable brun-gris	1 et 7	

Inventaire des documents graphiques

N°G	Type de support	Description document	Log	Echelle	Type	Date	Auteur
1	papier	Carnet à spirale	5 relevés	1/20	Log	2020	E. Néré

Inventaire des photographies numériques

N° affiché	N° N	Sondage	US/Fait	description	auteur	vue vers	date
1000973	1			photo générale	Eric Néré	O	21/07/2020
1000975	2	1	log 1	Photo de la stratigraphie	Eric Néré	S	21/07/2020
1000976	3	1	log 2	Photo de la stratigraphie	Eric Néré	S	21/07/2020
1000979	4	4	log 1	Photo de la stratigraphie non grattée dans le sondage profond.	Eric Néré	N	22/07/2020

Inventaire de la documentation informatique

N°	description support	contenu	Types de logiciel
1	DVD-R	Texte, figures, inventaires, photos, base de données	Excel, Word, Adobe Illustrator CS4,

Mercuriol-Veaunes, Drôme (26), Allée du Millésime

Chronologie

/

Le diagnostic réalisé en juillet 2020 à Mercuriol sur une superficie d'environ 5800 m², a été effectué dans une parcelle destinée à la construction d'un hôtel et de bureaux. Il a nécessité l'ouverture de 4 tranchées, permettant d'explorer 10 % de la surface accessible.

Sujets et thèmes

/

Les unités stratigraphiques relevées se composent de différents niveaux d'alluvions. Dans tous les niveaux, des fragments de tuiles de taille centimétriques très roulés ont été découverts. Les tranchées testées, jusqu'à près de 3 m de profondeur, ne permettent de détecter aucune occupation humaine. Le sol naturel en place n'a pas été atteint. À 175 m du site, à partir des coupes géologiques décrites sur Infoterre, on constate la successions de sables et de graves mêlées d'argiles grises naturelles antérieures à l'influence des alluvions, à partir d'une profondeur de 19 m.

Mobilier

/

Inrap

Auvergne / Rhône-Alpes

12, rue Louis Maggiorini, 69675 Bron

Tél. 04 72 12 90 00 auvergne-rhone-alpes@inrap.fr

www.inrap.fr